



Critères d'inclusion

- Les patients majeurs atteints de cancers solides et hématologiques
- Les patients allant débuter un traitement anticancéreux oral (dont hormonothérapie en situation métastatique) ;
- Les patients dont le traitement anticancéreux sera pris à domicile (hors HAD)
- Les patients affiliés à un régime de la sécurité sociale ou bénéficiaires d'un tel régime.



Molécules en hormonothérapies incluses

- 4 molécules d'hormonothérapies sont incluses:
 - Apalutamide, Enzalutamide, Abiratérone, Darolutamide



Critères de non inclusion

- Les patients mineurs (< 18 ans)
- Hormonothérapie en situation adjuvante
- Les patients incapables de souscrire aux modalités de suivi prévues par le protocole de l'expérimentation de manière autonome selon l'avis du médecin référent.
- Les patients inclus dans des essais thérapeutiques et recevant un traitement anticancéreux oral dans ce cadre
- Les patients sous curatelle et tutelle